

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAUX (catégorie B)

Statut particulier : décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011

→ Accès : PROMOTION INTERNE

En savoir +



ASSISTANT DE CONSERVATION -

ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (2 ème grade : accès par concours ou promotion interne

ou avancement de grade)

ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

(3 ème grade : accès par avancement de grade)

(1 er grade : accès par concours ou promotion interne)

Fonctions:

- Excercer ses missions dans les spécialités suivantes : musée, bibliothèques, archives et documentation,
- Contribuer au développement d'actions culturelles et éducatives.

En savoir +

ASSISTANT DE CONSERVATION

→ Accès : CONCOURS

Concours externe, interne et 3^{ème} voie

En savoir +

· Formation d'intégration

• Formation de professionnalisation

En savoir +

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Indice brut	389	395	397	401	415	431	452	478	500	513	538	563	597
Indice majoré	373	374	375	376	377	386	401	420	436	446	462	482	508
Durée de carrière : 26 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

→ Accès : CONCOURS

• Concours externe, interne et 3^{ème} voie

En savoir +

• Formation d'intégration

En savoir +

• Formation de professionnalisation

En savoir +

→ Accès : Promotion interne

En savoir +

→ Accès : AVANCEMENT DE GRADE

Conditions d'avancement:

Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'assitant de conservation et justifier d'au moins 3 ans de service effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

En savoir +

ou

Justifier d'au moins 1 an dans le 8ème échelon du grade assistant de conservation et de justifier d'au moins de 5 ans de services effectifs dans un coprs, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Le nombre de propositions par voie examen professionnel ou au choix ne peut être inférieur au 1/4 du nombre total des promotions

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Indice brut	401	415	429	444	458	480	506	528	542	567	599	638	
Indice majoré	376	377	384	395	406	421	441	457	466	485	509	539	
Durée de carrière : 26 ans	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-	

ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

→ Accès : AVANCEMENT DE GRADE

Conditions d'avancement:

Justifier d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'au moins de 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

En savoir +

<u>ou</u>

justifier d'au moins 1 an dans le 7ème échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'au moins de 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Le nombre de propositions par voie examen professionnel ou au choix ne peut être inférieur au 1/4 du nombre total des promotions

A compter du U1/U5/2U23,	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice brut	446	461	484	513	547	573	604	638	660	684	707
Indice majoré	397	409	424	446	470	489	513	539	556	574	592
Durée de carrière : 24 ans	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	-				